

**DANS L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER,
PLUS DE 70 % DE REFUS DE CÉDÉISATION
POUR LES PERSONNELS AED !**



Des refus massifs de cédéisation

Durant cette année scolaire 2024-2025, dans l'académie de Montpellier, 90 assistant-es d'éducation (AED) ont déposé une demande de cédéisation de leur contrat. 64 ont été refusées, soit 71 %, un chiffre en forte augmentation par rapport à 2023-2024 et très élevé au regard des chiffres des autres académies.

En effet, selon la rectrice de l'académie de Montpellier, la cédéisation n'est pas un droit. Le métier d'AED, qui n'en est pas un pour l'administration, devrait donner la priorité aux étudiant-es. Or, rappelons que la moyenne nationale d'étudiant-es AED est de 20%. Actuellement, ce n'est plus un tremplin étudiant mais un vrai métier.



Des vies scolaires fragilisées

Sur le terrain, ces refus de cédésation vont se traduire par des remplacements d'agent-es déjà en place depuis six ans, qui ont acquis une connaissance du métier et développé leurs compétences pour des missions essentielles au bon fonctionnement des établissements scolaires du second degré : encadrement, surveillance, accompagnement éducatif, lien avec les équipes pédagogiques.

De plus, dans certains établissements de l'académie, il y a de réelles difficultés de recrutement sur ces postes. Perdre des AED formé-es et expérimenté-es est donc un non-sens qui fragilise l'équilibre des équipes et détériore ainsi les conditions de travail dans les vies scolaires. Perdre ces personnels compétents, à l'heure où les établissements scolaires ont besoin d'équipes stables, c'est aussi dégrader l'accompagnement des élèves.

Les recours gracieux : ça peut fonctionner !

Suite à ces nombreux refus, 33 assistant-es d'éducation (51 % des AED ayant reçu un refus) ont déposé un recours gracieux auprès de la rectrice, souvent accompagné-es par des syndicats dont SUD éducation Gard-Lozère. 17 recours (51%) ont reçu une réponse favorable et ces AED ont vu leur contrat transformé en CDI.

SUD éducation Gard-Lozère revendique l'accès au CDI pour toutes les AED qui le souhaitent car c'est un moyen de déprécariser des personnels de l'Education nationale, de reconnaître les qualités professionnelles des AED et d'instaurer de la stabilité dans les établissements.

Ainsi, SUD éducation Gard-Lozère encourage les AED qui n'ont pas obtenu satisfaction à leur demande de cdisation à faire un recours gracieux auprès de l'administration et s'engage à les accompagner dans cette démarche.

